

Bulletin

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **16 (1865)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

§ 7. L'examen non admis peut être subi une seconde fois ; dans ce cas, l'inspecteur général des forêts décide à quelle époque et dans quelles branches les épreuves doivent être répétées. Aucun aspirant ne peut subir un troisième examen.

Zurich, le 25 mars 1865.

Le directeur de l'intérieur, HUBER.

COMPLAINTÉ D'UN FORESTIER DANS LES ALPES RHÉTIENNES.

Hélas ! malheureux forestier,
Pour ce sol inhospitalier
En vain tu prodigues ton zèle ;
Pour toi la nature est rebelle.
Que sert de boiser ces coteaux ?
Le soleil rit de mes travaux.
J'espère sous de verts rameaux
Un jour abriter ma vieillesse ;
Le lendemain, avec tristesse,
Je trouve le tendre arbrisseau
Coupé par la dent du chevreau.
D'autres fois, c'est l'insecte avide
Qui suce la sève limpide,
Ou bien le taureau bondissant
Qui foule aux pieds l'arbre naissant.
— Une avalanche échevelée
Roule et bondit dans la vallée.

Que vois-je ? les bois dévastés
Frappent seuls mes yeux attristés.
— Hélas ! que d'ennemis encore !
Combien de fois avant l'aurore
L'audacieux voleur de bois
D'une main qui reste impunie
A frappé l'arbre plein de vie !
— Un peuple trop fier de ses droits.
S'irrite et méprise les lois.
Pourquoi vouloir seul sur la terre
N'avoir au bout de ma carrière
Qu'ingratitude ou bien mépris !
Non, pour un plus noble prix
Je puis consacrer cette vie
Au service de ma patrie.
Je vous quitte belles forêts ;
Hélas ! ce n'est pas sans regret.

BULLETIN

Argovie. Nous pouvons annoncer les nominations suivantes :

Intendant forestier de la commune de Zofingue, M. U. *Hanslin*
de Diessenhofen, inspecteur forestier à Rheinfelden.

Intendant forestier à Rheinfelden, M. Fr. *Hochfärber*, inspec-
teur forestier à Starnberg (Bavière.)

Inspecteur forestier du cercle de Rheinfelden, M. R. *Häusler*
de Lenzbourg, adjoint à l'école forestière du canton.

Adjoint de l'inspecteur général des forêts (place nouvellement
créée), M. E. *Dössekel* de Seon.

Adjoint à l'école forestière du canton, M. A. *Frei* de Bade.